

**Soins de Santé**

Circulaire OA no 2022/390 du 24-11-2022

Applicable à partir de 1/12/2022

Remplace circulaire 2019 /226 du 15/07/2019

## Rubriques

Code	Séquence
62	/ 1 458
63	/ 1 439

**Instructions comptables et statistiques. Soins infirmiers - flux statistique ; 1.12.2022 Remplace la circulaires OA 2019/226.**

1. Conformément au § 5, 3°, c), de l'article 8 (AR du 13.1.2014, MB 5.2.2014) de la nomenclature des prestations de santé en matière de soins à domicile par les praticiens de l'art infirmier, à partir du 1.4.2014, pour chaque **forfait attesté (A, B, C, PA, PB, PC ou PP)**, un ou plusieurs des pseudo-codes suivants, correspondant aux prestations effectuées pendant la journée de soins, doivent être mentionnés complémentirement au numéro de code de la nomenclature de la prestation :

426576 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque préparation de médication effectuée pendant la journée de soins pour : a) patients non-palliatifs : le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)

426635 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque 1ère prestation de base effectuée pendant la journée de soins pour : a) patients non-palliatifs : le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)

426650 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque 2ème prestation de base effectuée pendant la journée de soins pour : a) patients non-palliatifs : le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)

426672 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque 3ème prestation de base effectuée pendant la journée de soins pour : a) patients non-palliatifs : le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)

426694 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque 4ème prestation de base effectuée pendant la journée de soins pour : a) patients non-palliatifs : le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)

- 426716 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque 5ème prestation de base effectuée pendant la journée de soins pour : a) patients non-palliatifs : le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)
- 426731 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque prestation effectuée pendant la journée de soins : a) patients non-palliatifs : prestations 425110, 425515, 425913 ou 427755 pour le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : prestations 425110 ou 425515 pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)
- 426753 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque prestation effectuée pendant la journée de soins : a) patients non-palliatifs : prestations 423054, 423076, 423091, 423253, 423275, 423290, 423356, 423371, 423393, 427770, 427792 ou 427814 pour le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : prestations 423054, 423076, 423091, 423253, 423275 ou 423290 pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)
- 426790 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque prestation effectuée pendant la journée de soins : a) patients non-palliatifs : prestations 425176, 425574, 425972 ou 429030 pour le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : prestations 425176 et 425574 pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)
- 426812 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque prestation effectuée pendant la journée de soins : a) patients non-palliatifs : prestations 425191, 425596, 425994 ou 429052 pour le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : prestations 425191 et 425596 pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)
- 426834 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque prestation effectuée pendant la journée de soins : a) patients non-palliatifs : prestations 425213, 425611, 426016 ou 429074 pour le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : prestations 425213 et 425611 pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)
- 426856 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour les prestations A.R. 18/06/90 non reprises aux rubriques I, B et III du 1°, 2°, 3° et 3°bis effectuées pendant la journée de soins pour : a) patients non-palliatifs : le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)

- 426974 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque prestation effectuée pendant la journée de soins : a) patients non-palliatifs : prestations 424933, 424955, 424970 ou 427910 pour le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : prestations 424933 ou 424955 pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)
- 427210 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque prestation effectuée pendant la journée de soins : a) patients non-palliatifs : prestations 424255, 424410, 424550 ou 427836 pour le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : prestations 424255 ou 424410 pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)
- 427232 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque prestation effectuée pendant la journée de soins : a) patients non-palliatifs : prestations 424270, 424432, 424572 ou 427851 pour le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : prestations 424270 ou 424432 pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)
- 427254 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque prestation effectuée pendant la journée de soins : a) patients non-palliatifs : prestations 424292, 424454, 424594 ou 427873 pour le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : prestations 424292 ou 424454 pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)
- 427276 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque prestation effectuée pendant la journée de soins : a) patients non-palliatifs : prestations 424314, 424476, 424616 ou 427895 pour le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : prestations 424314 ou 424476 pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)
- 427291 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque prestation effectuée pendant la journée de soins : a) patients non-palliatifs : prestations 424336, 424491, 424631 ou 427932 pour le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : prestations 424336 ou 424491 pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)
- 427313 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque prestation effectuée pendant la journée de soins : a) patients non-palliatifs : prestations 424351, 424513, 424653 ou 427954 pour le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : prestations 424351 ou 424513 pour le forfait PA (427055 et 427136), pour

le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)

427335 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque prestation effectuée pendant la journée de soins : a) patients non-palliatifs : prestations 424373, 424535, 424675 ou 427976 pour le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : prestations 424373 ou 424535 pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)

428013 Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque préparation et administration de médicaments pour patients psychiatriques chroniques effectuée pendant la journée de soins (prestations 425736 ou 425751) pour : a) patients non-palliatifs : le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)

429870 : Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque prestation effectuée pendant la journée de soins : a) patients non-palliatifs : prestations 429354, 429472, 429575 ou 429671 pour le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : prestations 429354 ou 429472 pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)

429892 : Soins infirmiers à domicile : pseudocode à mentionner pour chaque prestation effectuée pendant la journée de soins : a) patients non-palliatifs : prestations 429376, 429590 ou 429693 pour le forfait A (425272, 425670, 426075 et 429096), pour le forfait B (425294, 425692, 426090 et 429111) et pour le forfait C (425316, 425714, 426112 et 429133); b) patients palliatifs : prestation 429376 pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092) et pour le forfait PP (427173 et 427195)

Conformément au § 5bis, 5°, d) de l'article 8 de la nomenclature des prestations de santé en matière de soins à domicile par les praticiens de l'art infirmier :

- **pour chaque honoraire forfaitaire supplémentaire attesté (PA, PB, PC, PP ou PN)**, les pseudo-codes suivants correspondant aux prestations effectuées pendant la journée de soins doivent, le cas échéant, être mentionnés complémentirement au numéro de nomenclature et aux pseudo-codes de nomenclature visés au § 5, 3°, c) :

426510 Soins infirmiers à domicile, patients palliatifs : pseudocode à mentionner pour chaque visite urgente effectuée pendant la journée de soins pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092), pour le forfait PP (427173 et 427195) et pour le forfait PN (427070 et 427151)

426532 Soins infirmiers à domicile, patients palliatifs : pseudocode à mentionner pour chaque visite planifiée effectuée pendant la nuit pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092), pour le forfait PP (427173 et 427195) et pour le forfait PN (427070 et 427151)

- 426554 Soins infirmiers à domicile, patients palliatifs : pseudocode à mentionner pour chaque visite urgente effectuée pendant la nuit pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092), pour le forfait PP (427173 et 427195) et pour le forfait PN (427070 et 427151)
- 426871 Soins infirmiers à domicile, patients palliatifs : pseudocode à mentionner pour chaque contact avec le praticien de référence effectué pendant la journée de soins pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092), pour le forfait PP (427173 et 427195) et pour le forfait PN (427070 et 427151)
- 426893 Soins infirmiers à domicile, patients palliatifs : pseudocode à mentionner pour chaque réunion de concertation avec le médecin traitant effectué pendant la journée de soins pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092), pour le forfait PP (427173 et 427195) et pour le forfait PN (427070 et 427151)
- 426915 Soins infirmiers à domicile, patients palliatifs : pseudocode à mentionner pour chaque contact avec l'équipe d'accompagnement effectué pendant la journée de soins pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092), pour le forfait PP (427173 et 427195) et pour le forfait PN (427070 et 427151)
- 426930 Soins infirmiers à domicile, patients palliatifs : pseudocode à mentionner pour chaque visite sans acte de la nomenclature effectuée pendant la journée de soins pour le forfait PA (427055 et 427136), pour le forfait PB (427033 et 427114), pour le forfait PC (427011 et 427092), pour le forfait PP (427173 et 427195) et pour le forfait PN (427070 et 427151)
- pour chaque honoraire forfaitaire supplémentaire attesté (PN), le pseudo-code suivant, correspondant aux prestations effectuées pendant la journée de soins doit, le cas échéant, être mentionné en plus du numéro de code de nomenclature :
- 426952 Soins infirmiers à domicile, patients palliatifs : pseudocode à mentionner pour chaque visite de minimum 1 heure effectuée pendant la journée de soins pour le forfait PN (427070 et 427151)

2. Conformément au § 9 de l'article 8 de la nomenclature des prestations de santé en matière de soins à domicile par les praticiens de l'art infirmier, pour chaque prestation attestée 427534, 427556, 427571 ou 429251 – à savoir *les honoraires de surveillance et de suivi dans l'utilisation de systèmes de pompe pour l'administration d'analgésie chronique par cathéter épidural ou intrathécal* – un ou plusieurs des pseudo-codes suivants correspondant aux prestations effectuées pendant la journée de soins doivent être mentionnés complémentirement au numéro de code de nomenclature de la prestation :

- 427593 Soins infirmiers à domicile, prestations techniques spécifiques : pseudocode à mentionner pour chaque visite supplémentaire effectuée pendant la journée de soins lors de la facturation de la prestation 427534, 427556, 427571 ou 429251
- 427615 Soins infirmiers à domicile, prestations techniques spécifiques : pseudocode à mentionner pour chaque changement de pansement effectué pendant la journée de soins lors de la facturation de la prestation 427534, 427556, 427571 ou 429251
- 427630 Soins infirmiers à domicile, prestations techniques spécifiques : pseudocode à mentionner pour chaque redémarrage de la pompe effectué pendant la journée de soins lors de la facturation de la prestation 427534, 427556, 427571 ou 429251

427652 Soins infirmiers à domicile, prestations techniques spécifiques : pseudocode à mentionner pour chaque modification à la dose d'entretien effectuée pendant la journée de soins lors de la facturation de la prestation 427534, 427556, 427571 ou 429251

427674 Soins infirmiers à domicile, prestations techniques spécifiques : pseudocode à mentionner pour chaque changement du réservoir de la médication effectué pendant la journée de soins lors de la facturation de la prestation 427534, 427556, 427571 ou 429251

3. Le dernier flux statistique concerne l'enregistrement du décès de patients palliatifs.

Les données doivent être transmises sur base mensuelle. L'envoi s'effectue à l'aide de Carenet suivant le schéma repris à l'**annexe 1**.

Les fichiers sont transmis sur base mensuelle et sont dénommés comme suit :

- **ACTOM-FI** pour le flux statistique des forfaits de soins infirmiers ;
- **ACTOM-TI** pour le flux statistique des prestations techniques spécifiques des soins infirmiers ;
- **ACTOM-PI** pour le flux statistique des patients palliatifs.

Les données reprises dans le flux statistique des soins infirmiers (FI et TI) et pour les patients palliatifs (PI) sont cumulatifs.

Les données relatives aux pseudo-codes statistiques ne peuvent être mentionnées dans les documents comptables N.

### **Remarques techniques**

Le fichier Carenet doit être envoyé au plus tard le 28<sup>e</sup> jour du deuxième mois suivant le mois auquel les données se rapportent.

Tous les champs sont séparés par ;

La liste des contrôles bloquants est ajoutée à l'**annexe 2**.

**Date d'application:** Les données suivant le schéma en annexe sont transmises une première fois **à partir du 28 février 2023**, au moment où les **données comptabilisées pour le mois de décembre 2022** seront disponibles.

Jelle Coenegrachts  
Directeur général a.i.

Pièces jointes :

[Circ OA 2022 - annexe 1 FR.docx](#)

[Circ OA 2022 - annexe 2 FR.docx](#)

[Circ OA 2022 - bijlage 3 NL FR.docx](#)

# Flux statistique pour les soins infirmiers et les patients palliatifs

---

*Fichiers FI, TI et PI*

1. Flux statistique pour les forfaits de soins infirmiers - FI..... 2
2. Flux statistique pour des prestations techniques spécifiques de soins infirmiers – TI..... 5
3. Flux statistique pour les patients palliatifs – PI..... 6

## 1. Flux statistique pour les forfaits de soins infirmiers - FI

Zone	Description	Type	Nombre de positions
1	Forfait soins infirmiers	Numérique	6
2	Nombre de forfaits	Numérique	7
3	Arrondissement	Numérique	2
4	Pseudocode 426576-1	Numérique	7
5	Pseudocode 426576-2	Numérique	7
6	Pseudocode 426635-1	Numérique	7
7	Pseudocode 426635-2	Numérique	7
8	Pseudocode 426650-1	Numérique	7
9	Pseudocode 426650-2	Numérique	7
10	Pseudocode 426672-1	Numérique	7
11	Pseudocode 426672-2	Numérique	7
12	Pseudocode 426694-1	Numérique	7
13	Pseudocode 426694-2	Numérique	7
14	Pseudocode 426716-1	Numérique	7
15	Pseudocode 426716-2	Numérique	7
16	Pseudocode 426731-1	Numérique	7
17	Pseudocode 426731-2	Numérique	7
18	Pseudocode 426753-1	Numérique	7
19	Pseudocode 426753-2	Numérique	7
20	Pseudocode 426790-1	Numérique	7
21	Pseudocode 426790-2	Numérique	7
22	Pseudocode 426812-1	Numérique	7
23	Pseudocode 426812-2	Numérique	7
24	Pseudocode 426834-1	Numérique	7
25	Pseudocode 426834-2	Numérique	7
26	Pseudocode 426856-1	Numérique	7
27	Pseudocode 426856-2	Numérique	7
28	Pseudocode 426974-1	Numérique	7
29	Pseudocode 426974-2	Numérique	7
30	Pseudocode 427210-1	Numérique	7
31	Pseudocode 427210-2	Numérique	7
32	Pseudocode 427232-1	Numérique	7
33	Pseudocode 427232-2	Numérique	7
34	Pseudocode 427254-1	Numérique	7
35	Pseudocode 427254-2	Numérique	7
36	Pseudocode 427276-1	Numérique	7
37	Pseudocode 427276-2	Numérique	7
38	Pseudocode 427291-1	Numérique	7
39	Pseudocode 427291-2	Numérique	7
40	Pseudocode 427313-1	Numérique	7
41	Pseudocode 427313-2	Numérique	7
42	Pseudocode 427335-1	Numérique	7
43	Pseudocode 427335-2	Numérique	7
44	Pseudocode 428013-1	Numérique	7
45	Pseudocode 428013-2	Numérique	7

46	Pseudocode 426510-1	Numérique	7
47	Pseudocode 426510-2	Numérique	7
48	Pseudocode 426532-1	Numérique	7
49	Pseudocode 426532-2	Numérique	7
50	Pseudocode 426554-1	Numérique	7
51	Pseudocode 426554-2	Numérique	7
52	Pseudocode 426871-1	Numérique	7
53	Pseudocode 426871-2	Numérique	7
54	Pseudocode 426893-1	Numérique	7
55	Pseudocode 426893-2	Numérique	7
56	Pseudocode 426915-1	Numérique	7
57	Pseudocode 426915-2	Numérique	7
58	Pseudocode 426930-1	Numérique	7
59	Pseudocode 426930-2	Numérique	7
60	Pseudocode 426952-1	Numérique	7
61	Pseudocode 426952-2	Numérique	7
62	Pseudocode 429870-1	Numérique	7
63	Pseudocode 429870-2	Numérique	7
64	Pseudocode 429892-1	Numérique	7
65	Pseudocode 429892-2	Numérique	7
<b>Total</b>			<b>449</b>

### Explication des zones

#### Forfaits pour les soins infirmiers

Cette zone est complétée avec le code de nomenclature du forfait pour lequel des données concernant les pseudocodes de nomenclature sont disponibles.

Il s'agit d'une zone numérique de 6 positions.

Forfait A : 425272, 425670, 426075 et 429096  
Forfait B : 425294, 425692, 426090 et 429111  
Forfait C : 425316, 425714, 426112 et 429133  
Forfait PA : 427055 et 427136  
Forfait PB : 427033 et 427114  
Forfait PC : 427011 et 427092  
Forfait PP : 427173 et 427195  
Forfait PN : 427070 et 427151

#### Nombre de forfaits

La zone « nombre de forfaits » est complétée par le nombre de forfaits pour lesquels des données concernant les pseudocodes de nomenclature sont disponibles.

Il s'agit d'une zone numérique de minimum 1 position et maximum 7 positions.

## Arrondissement

La zone « arrondissement » est complétée par les 2 premières positions du code INS pour l'arrondissement (**voir annexe 3**).

Il s'agit d'une zone numérique de 2 positions.

## Les prestations : pseudocodes 426xxx, 427xxx, 428xxx et 429xxx

Pour chaque pseudocode, deux zones sont prévues :

xxxxxx-1 : le nombre de fois que les pseudocodes de nomenclature ont été attestés pour l'ensemble des forfaits qui sont renseignés dans la zone « Forfait soins infirmiers »

xxxxxx-2 : le nombre de fois que les pseudocodes de nomenclature ont été réalisés par un aide-soignant pour l'ensemble des forfaits qui sont renseignés dans la zone « Forfait soins infirmiers »

Il s'agit de zones numériques de minimum 1 position et maximum 7 positions.

## **2. Flux statistique pour des prestations techniques spécifiques de soins infirmiers – TI**

<b>Zone</b>	<b>Description</b>	<b>Type</b>	<b>Nombre de positions</b>
1	Prestation technique spécifique	Numérique	6
2	Nombre de prestations	Numérique	7
3	Arrondissement	Numérique	2
4	Pseudocode 427593	Numérique	7
5	Pseudocode 427615	Numérique	7
6	Pseudocode 427630	Numérique	7
7	Pseudocode 427652	Numérique	7
8	Pseudocode 427674	Numérique	7
<b>Total</b>			<b>50</b>

### **Explication des zones**

#### Prestations techniques spécifiques

Les prestations 427534, 427556, 427571 et 429251 - à savoir les honoraires pour la surveillance et le suivi lors de l'utilisation d'un système de pompe pour l'administration d'une analgésie chronique via un cathéter épidural ou intrathécal pour lesquelles des données concernant les pseudocodes de nomenclature sont disponibles.

Il s'agit d'une zone numérique de 6 positions.

#### Nombre de prestations

La zone « nombre de prestations » est complétée par le nombre de prestations pour lesquelles des données concernant les pseudocodes de nomenclature sont disponibles.

Il s'agit d'une zone numérique de minimum 1 position et maximum 7 positions.

#### Arrondissement

La zone « arrondissement » est complétée par les 2 premières positions du code INS pour l'arrondissement (**voir annexe 3**).

Il s'agit d'une zone numérique de 2 positions.

#### Les prestations : 5 pseudocodes de 427593 à 427674 inclus

Il s'agit du nombre de fois que ces pseudocodes de nomenclature ont été attestés pour l'ensemble des prestations techniques spécifiques qui sont renseignées dans la zone « Prestations techniques spécifiques ».

Il s'agit d'une zone numérique de minimum 1 position et maximum 7 positions.

### 3. Flux statistique pour les patients palliatifs – PI

Zone	Description	Type	Nombre Positions
1	1 <sup>ère</sup> demande de forfait	Numérique	5
2	2 <sup>e</sup> demande de forfait	Numérique	5
3	Décès dans le 1 <sup>er</sup> mois	Numérique	5
4	Décès dans le 2 <sup>e</sup> mois	Numérique	5
5	Décès dans le 3 <sup>e</sup> mois	Numérique	5
6	Décès dans le 4 <sup>e</sup> mois	Numérique	5
7	Décès dans le 5 <sup>e</sup> ou 6 <sup>e</sup> mois	Numérique	5
8	Décès dans le 7 <sup>e</sup> , 8 <sup>e</sup> ou 9 <sup>e</sup> mois	Numérique	5
9	Décès dans le 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> ou 12 <sup>e</sup> mois	Numérique	5
10	Décès après le 12 <sup>e</sup> mois	Numérique	5
11	Notifications concernant la 1 <sup>ère</sup> demande de forfait	Numérique	5
12	Notifications concernant la 2 <sup>e</sup> demande de forfait	Numérique	5
13	Total des notifications	Numérique	5
14	Décès en rapport avec les notifications dans le 1 <sup>er</sup> mois	Numérique	5
15	Décès en rapport avec les notifications dans le 2 <sup>e</sup> mois	Numérique	5
16	Décès en rapport avec les notifications dans le 3 <sup>e</sup> mois	Numérique	5
17	Décès en rapport avec les notifications dans le 4 <sup>e</sup> mois	Numérique	5
18	Décès en rapport avec les notifications dans le 5 <sup>e</sup> ou 6 <sup>e</sup> mois	Numérique	5
19	Décès en rapport avec les notifications dans le 7 <sup>e</sup> , 8 <sup>e</sup> ou 9 <sup>e</sup> mois	Numérique	5
20	Décès en rapport avec les notifications dans le 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> ou 12 <sup>e</sup> mois	Numérique	5
21	Décès en rapport avec les notifications après le 12 <sup>e</sup> mois	Numérique	5
22	Total des décès en rapport avec toutes les notifications	Numérique	5
<b>Total</b>			<b>110</b>

#### Explication des zones

#### FORFAITS

##### 1<sup>ère</sup> demande de forfait patient palliatif

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de premières demandes « forfait patient palliatif » qui ont été acceptées dans le mois civil renseigné dans la zone 2.

##### 2<sup>e</sup> demande de forfait patient palliatif

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de deuxièmes demandes « forfait patient palliatif » qui ont été acceptées dans le mois civil renseigné dans la zone 2.

## **Décès en rapport avec la 1<sup>ère</sup> demande d'un forfait palliatif**

### **Décès dans le 1<sup>er</sup> mois**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de patients palliatifs qui sont décédés dans les 30 jours suivant la date à laquelle la demande du 1<sup>er</sup> forfait a été acceptée (forfait enregistré dans la zone « 1<sup>ère</sup> demande de forfait »).

### **Décès dans le 2<sup>e</sup> mois**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de patients palliatifs qui sont décédés entre le 31<sup>e</sup> et le 60<sup>e</sup> jour qui suit la date à laquelle la demande du 1<sup>er</sup> forfait a été acceptée (forfait enregistré dans la zone « 1<sup>ère</sup> demande de forfait »).

## **Décès dans le mois civil**

### **Décès dans le 3<sup>e</sup> mois**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de patients palliatifs qui sont décédés dans le mois civil indiqué en zone 2, pour lesquels la date du décès se situe entre le 61<sup>e</sup> et le 90<sup>e</sup> jour suivant la date à laquelle la demande du 1<sup>er</sup> forfait a été acceptée.

### **Décès dans le 4<sup>e</sup> mois**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de patients palliatifs qui sont décédés dans le mois civil indiqué en zone 2, pour lesquels la date du décès se situe entre le 91<sup>e</sup> et le 120<sup>e</sup> jour suivant la date à laquelle la demande du 1<sup>er</sup> forfait a été acceptée.

### **Décès dans le 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> mois**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de patients palliatifs qui sont décédés dans le mois civil indiqué en zone 2, pour lesquels la date du décès se situe entre le 121<sup>e</sup> et le 180<sup>e</sup> jour suivant la date à laquelle la demande du 1<sup>er</sup> forfait a été acceptée.

### **Décès dans le 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> ou 9<sup>e</sup> mois**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de patients palliatifs qui sont décédés dans le mois civil indiqué en zone 2, pour lesquels la date du décès se situe entre le 181<sup>e</sup> et le 270<sup>e</sup> jour suivant la date à laquelle la demande du 1<sup>er</sup> forfait a été acceptée.

### **Décès dans le 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> mois**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de patients palliatifs qui sont décédés dans le mois civil indiqué en zone 2, pour lesquels la date du décès se situe entre le 271<sup>e</sup> et le 360<sup>e</sup> jour suivant la date à laquelle la demande du 1<sup>er</sup> forfait a été acceptée.

### **Décès après le 12<sup>e</sup> mois**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de patients palliatifs qui sont décédés dans le mois civil indiqué en zone 2, pour lesquels la date du décès se situe après le 360<sup>e</sup> jour suivant la date à laquelle la demande du 1<sup>er</sup> forfait a été acceptée.

## **NOTIFICATIONS**

### **Notification de soins en rapport avec la 1<sup>ère</sup> demande de forfait**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de notifications liées à une 1<sup>ère</sup> demande de forfait et acceptées dans le mois civil renseigné en zone 2.

### **Notification de soins en rapport avec la 2<sup>e</sup> demande de forfait**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de notifications liées à une 2<sup>e</sup> demande de forfait et acceptées dans le mois civil renseigné en zone 2.

### **Total des notifications de soins en cours**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de notifications au cours du mois civil renseigné en zone 2, sans date de décès ou avec une date de décès ultérieure ou identique au mois civil renseigné en zone 2.

## **Décès en rapport avec les notifications de soins**

### **Décès en rapport avec les notifications de soins 1<sup>ère</sup> demande**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de patients palliatifs qui sont décédés dans les 30 jours suivant la date à laquelle la notification a été approuvée (notification enregistrée dans la zone 060-064 ou 065-069).

### **Décès en rapport avec les notifications de soins dans le 2<sup>e</sup> mois**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de patients palliatifs qui sont décédés entre le 31<sup>e</sup> et le 60<sup>e</sup> jour qui suit la date à laquelle la notification a été approuvée (notification enregistrée dans la zone 060-064 ou 065-069).

## **Décès dans le mois civil :**

### **Décès en rapport avec les notifications de soins dans le 3<sup>e</sup> mois :**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de patients palliatifs qui sont décédés dans le mois civil indiqué en zone 2, pour lesquels la date du décès se situe entre le 61<sup>e</sup> et le 90<sup>e</sup> jour suivant la date à laquelle la notification a été acceptée.

### **Décès en rapport avec les notifications de soins dans le 4<sup>e</sup> mois**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de patients palliatifs qui sont décédés dans le mois civil indiqué en zone 2, pour lesquels la date du décès se situe entre le 91<sup>e</sup> et le 120<sup>e</sup> jour suivant la date à laquelle la notification a été acceptée.

### **Décès en rapport avec les notifications de soins dans le 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> mois**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de patients palliatifs qui sont décédés dans le mois civil indiqué en zone 2, pour lesquels la date du décès se situe entre le 121<sup>e</sup> et le 180<sup>e</sup> jour suivant la date à laquelle la notification a été acceptée.

### **Décès en rapport avec les notifications de soins dans le 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> ou 9<sup>e</sup> mois**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de patients palliatifs qui sont décédés dans le mois civil indiqué en zone 2, pour lesquels la date du décès se situe entre le 181<sup>e</sup> et le 270<sup>e</sup> jour suivant la date à laquelle la notification a été acceptée.

### **Décès en rapport avec les notifications de soins dans le 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> mois**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de patients palliatifs qui sont décédés dans le mois civil indiqué en zone 2, pour lesquels la date du décès se situe entre le 271<sup>e</sup> et le 360<sup>e</sup> jour suivant la date à laquelle la notification a été acceptée.

### **Décès en rapport avec les notifications de soins après plus de 12 mois**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de patients palliatifs qui sont décédés dans le mois civil indiqué en zone 2, pour lesquels la date du décès se situe après le 360<sup>e</sup> jour suivant la date à laquelle la notification a été acceptée.

### **Total des décès en rapport avec toutes les notifications**

Zone numérique, minimum 1 et maximum 5 positions.

Algorithme : nombre de patients palliatifs qui sont décédés dans le mois civil indiqué en zone 2, et pour lesquels une notification a été acceptée.

## Annexe 2 : Contrôles bloquants

### 1. Flux statistique pour les forfaits de soins infirmiers - FI

Ligne	Champ	obligatoire	type	nombre de positions
<b>Header</b>				
1	OA	obligatoire	numérique	3 (100, 200, 300, 400, 500, 600, 900)
2	Année comptable	obligatoire	numérique	4
3	Mois comptable	obligatoire	numérique	2
<b>Repeating records</b>				
1	Forfaits soins infirmiers	obligatoire	numérique	6
2	Nombre de forfaits	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
3	Arrondissement	obligatoire	numérique	2
4	pseudo-code 426576-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
5	pseudo-code 426576-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
6	pseudo-code 426635-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
7	pseudo-code 426635-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
8	pseudo-code 426650-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
9	pseudo-code 426650-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
10	pseudo-code 426672-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
11	pseudo-code 426672-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
12	pseudo-code 426694-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
13	pseudo-code 426694-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
14	pseudo-code 426716-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
15	pseudo-code 426716-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
16	pseudo-code 426731-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
17	pseudo-code 426731-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
18	pseudo-code 426753-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
19	pseudo-code 426753-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
20	pseudo-code 426790-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
21	pseudo-code 426790-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
22	pseudo-code 426812-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
23	pseudo-code 426812-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
24	pseudo-code 426834-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
25	pseudo-code 426834-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
26	pseudo-code 426856-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
27	pseudo-code 426856-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
28	pseudo-code 426974-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
29	pseudo-code 426974-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
30	pseudo-code 427210-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
31	pseudo-code 427210-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
32	pseudo-code 427232-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
33	pseudo-code 427232-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
34	pseudo-code 427254-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
35	pseudo-code 427254-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
36	pseudo-code 427276-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
37	pseudo-code 427276-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7

38	pseudo-code 427291-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
39	pseudo-code 427291-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
40	pseudo-code 427313-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
41	pseudo-code 427313-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
42	pseudo-code 427335-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
43	pseudo-code 427335-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
44	pseudo-code 428013-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
45	pseudo-code 428013-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
46	pseudo-code 426510-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
47	pseudo-code 426510-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
48	pseudo-code 426532-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
49	pseudo-code 426532-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
50	pseudo-code 426554-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
51	pseudo-code 426554-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
52	pseudo-code 426871-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
53	pseudo-code 426871-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
54	pseudo-code 426893-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
55	pseudo-code 426893-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
56	pseudo-code 426915-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
57	pseudo-code 426915-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
58	pseudo-code 426930-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
59	pseudo-code 426930-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
60	pseudo-code 426952-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
61	pseudo-code 426952-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
62	pseudo-code 429870-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
63	pseudo-code 429870-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
64	pseudo-code 429892-1	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
65	pseudo-code 429892-2	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7

## 2. Flux statistique pour des prestations techniques spécifiques de soins infirmiers – TI

Ligne	Champ	obligatoire	type	nombre de positions
<b>Header</b>				
1	OA	obligatoire	numérique	3 (100, 200, 300, 400, 500, 600, 900)
2	Année comptable	obligatoire	numérique	4
3	Mois comptable	obligatoire	numérique	2
<b>Repeating records</b>				
1	Prestation technique spécifique	obligatoire	numérique	6
2	Nombre de prestations	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
3	Arrondissement	obligatoire	numérique	2
4	pseudo-code 427593	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
5	pseudo-code 427615	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
6	pseudo-code 427630	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
7	pseudo-code 427652	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7
8	pseudo-code 427674	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 7

### 3. Flux statistique pour les patients palliatifs – PI

Ligne	Champ	obligatoire	type	nombre de positions
<b>Header</b>				
1	OA	obligatoire	numérique	3 (100, 200, 300, 400, 500, 600, 900)
2	Année comptable	obligatoire	numérique	4
3	Mois comptable	obligatoire	numérique	2
<b>Repeating records</b>				
1	1 <sup>e</sup> demande de forfait	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
2	2 <sup>e</sup> demande de forfait	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
3	Décès dans le 1 <sup>er</sup> mois	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
4	Décès dans le 2 <sup>e</sup> mois	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
5	Décès dans le 3 <sup>e</sup> mois	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
6	Décès dans le 4 <sup>e</sup> mois	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
7	Décès dans le 5 <sup>e</sup> ou 6 <sup>e</sup> mois	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
8	Décès dans le 7 <sup>e</sup> , 8 <sup>e</sup> ou 9 <sup>e</sup> mois	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
9	Décès dans le 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> ou 12 <sup>e</sup> mois	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
10	Décès après le 12 <sup>e</sup> mois	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
11	Notifications concernant la 1 <sup>e</sup> demande de forfait	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
12	Notifications concernant la 2 <sup>e</sup> demande de forfait	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
13	Total des notifications	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
14	Décès en rapport avec les notifications dans le 1 <sup>er</sup> mois	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
15	Décès en rapport avec les notifications dans le 2 <sup>e</sup> mois	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
16	Décès en rapport avec les notifications dans le 3 <sup>e</sup> mois	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
17	Décès en rapport avec les notifications dans le 4 <sup>e</sup> mois	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
18	Décès en rapport avec les notifications dans le 5 <sup>e</sup> ou 6 <sup>e</sup> mois	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
19	Décès en rapport avec les notifications dans le 7 <sup>e</sup> , 8 <sup>e</sup> ou 9 <sup>e</sup> mois	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
20	Décès en rapport avec les notifications dans le 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> ou 12 <sup>e</sup> mois	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5
21	Décès en rapport avec les notifications après le 12 <sup>e</sup> mois	obligatoire	numérique	minimum 1, maximum 5

**Bijlage 3 : NIS code voor het arrondissement**  
**Annexe 3 : Code INS pour l'arrondissement**

11	<i>Antwerpen</i>
12	<i>Mechelen</i>
13	<i>Turnhout</i>
21	<i>Brussel</i>
23	<i>Halle/Vilvoorde</i>
24	<i>Leuven</i>
25	<i>Nivelles</i>
31	<i>Brugge</i>
32	<i>Diksmuide</i>
33	<i>Ieper</i>
34	<i>Kortrijk</i>
35	<i>Oostende</i>
36	<i>Roeselare</i>
37	<i>Tielt</i>
38	<i>Veurne</i>
41	<i>Aalst</i>
42	<i>Dendermonde</i>
43	<i>Eeklo</i>
44	<i>Gent</i>
45	<i>Oudenaarde</i>
46	<i>Sint-Niklaas</i>
51	<i>Ath</i>
52	<i>Charleroi</i>
53	<i>Mons</i>
54	<i>Mouscron</i>
55	<i>Soignies</i>
56	<i>Thuin</i>
57	<i>Tournai</i>
58	<i>La Louvière</i>
61	<i>Huy</i>
62	<i>Liège</i>
63	<i>Verviers</i>
64	<i>Waremmes</i>
71	<i>Hasselt</i>
72	<i>Maaseik</i>
73	<i>Tongeren</i>
81	<i>Arlon</i>
82	<i>Bastogne</i>
83	<i>Marche-en-Famenne</i>
84	<i>Neufchâteau</i>
85	<i>Virton</i>
91	<i>Dinant</i>
92	<i>Namur</i>
93	<i>Philippeville</i>
98	<i>"grensarbeiders"</i>
99	<i>"onverdeeld"</i>